[Text]

sometimes vary between states, and industry sought a consistent national system. The United States now has 17 products covered by federal standards and draft legislation currently before the American Congress would increase that number.

In Canada, a similar situation is developing currently. Four provinces have enacted legislation allowing them to regulate the minimum energy efficiency of appliances and other products. B.C. and Ontario have issued regulation under their legislation, and Nova Scotia and Quebec will soon release their first regulations. Given regulations in the United States and in some Canadian provinces but not others, industry could be faced with regulations that vary significantly between regional markets. This could raise the cost to industry of having to supply different products to different regions. As well, provinces without regulations could become dumping grounds for products considered unacceptable in other jurisdictions.

• 1840

Consequently there have been requests from industry and provincial and territorial governments that the federal government play a leadership role in establishing a consistent national energy efficiency regulatory regime. Bill C-41 responds to these requests.

The proposed energy efficiency act would enable the federal government to exercise a strong voice in guiding the development of energy efficiency standards in Canada and facilitating the harmonization of Canadian and American activities in this area. A consistent national program would also reduce total program costs across the governments.

Let me now move to regulations, maybe the most controversial part of the bill. In general, EMR has obtained voluntary compliance with its statistical surveys, and we would hope this could continue. Thus we do not at present have any plans for regulations related to the data–gathering clauses of Bill C-41.

Our first set of Energuide regulations will replace the existing regulations issued by Consumer and Corporate Affairs. These cover refrigerators, freezers, clothes-washers and dryers, ranges and ovens, and dishwashers. In the process we will bring the test standard up to date and introduce a new label that will be easier for the consumer to read and comprehend.

[Translation]

concernant les réserves d'électricité ou la qualité de l'air. Les niveaux d'efficacité requis variaient parfois d'un État à l'autre, et l'industrie s'est mise à demander un cadre national cohérent. À présent, plus de 17 produits sont visés par des normes fédérales aux États-Unis, et des projets de loi actuellement à l'étude au Congrès américain visent à augmenter ce nombre.

Au Canada, une situation semblable est en voie de se produire. En ce moment, quatre provinces ont promulgué des lois leur permettant d'établir des normes réglementaires d'efficacité énergétique pour les appareils ménagers et d'autres produits. La Colombie-Britannique et l'Ontario se sont dotées de tels règlements en vertu de leurs lois respectives. La Nouvelle-Écosse et le Québec ne tarderont pas à faire de même. Étant donné les normes existant aux États-Unis et dans certaines provinces canadiennes, l'industrie pourra se retrouver aux prises avec des règlements variant considérablement entre les divers marchés régionaux, ce qui l'obligerait à fournir des produits différents selon les régions et augmenterait ses coûts. En outre, les provinces où de tels règlements n'existent pas pourraient devenir des endroits privilégiés pour écouler les stocks de produits jugés inacceptables ailleurs.

Par conséquent, l'industrie, de même que les gouvernements provinciaux et territoriaux, ont demandé au gouvernement fédéral de faire preuve de leadership en créant un cadre réglementaire national uniforme dans le domaine de l'efficacité énergétique. Le projet de loi C-41 répond à cette demande.

La Loi sur l'efficacité énergétique permettrait au gouvernement de jouer un rôle important dans l'orientation des travaux d'établissement de normes d'efficacité énergétique au Canada, ainsi que dans la facilitation des efforts d'harmonisation des activités canadiennes et américaines dans ce domaine. Un programme national uniforme offrirait en outre l'avantage de réduire les coûts totaux du programme que devront se partager les divers gouvernements.

J'aimerais maintenant vous entretenir de nos futurs règlements, sans doute l'aspect le plus controversé du projet de loi. De façon générale, EMR a réussi à obtenir la coopération des personnes qu'il a interrogées dans le cadre d'enquêtes statistiques et espère que cette tendance se poursuivra. Ainsi, nous n'avons pas, à l'heure actuelle, de projets de règlements liés aux articles du projet de loi C-41 se rapportant à la collecte de renseignements.

Notre première série de règlements sur Énerguide remplacera les règlements actuels introduits par Consommation et Corporations Canada. Ceux-ci s'appliquent aux réfrigérateurs, aux congélateurs, aux lessiveuses, aux sécheuses, aux cuisinières et aux lave-vaisselle. Dans le processus de mise à jour de ces règlements, nous améliorerons la norme de mise à l'essai et créerons une nouvelle étiquette, plus facile à lire et à comprendre pour le consommateur.